



PRITH BRETAGNE

Axe 2

Transition formation initiale et insertion des jeunes – groupe de travail n°2

**Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap
en rupture**

7 mai 2019





PARTICIPANTS

DIRECCTE

Agefiph

ARS

Rectorat

Rectorat

Chéops

MDPH29

L'EPNAK

coordination PRITH

I. Objectifs de l'action et du groupe de travail

Une première réunion de cadrage de l'action « Transition formation initiale et insertion professionnelle des jeunes » s'est tenue le 8 février 2019. Cette action s'intègre dans le cadre de l'axe 2 du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH). Elle découle des besoins concernant la thématique jeunes exprimée lors du dernier comité de pilotage du PRITH notamment par l'Education Nationale, l'ARS et les Missions locales.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer les conditions d'un meilleur accompagnement vers l'emploi des jeunes handicapés en fin de formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et favoriser leur insertion en milieu professionnel ordinaire
- Mettre en place des partenariats afin d'optimiser le passage de relais entre la formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et le SPE. Renforcer les coopérations

Cette première rencontre avait pour but d'affiner les objectifs des groupes de travail, plus techniques, auxquels pourront être associés d'autres interlocuteurs.

Les participants à la réunion se sont accordés sur les sujets prioritaires à traiter dans le cadre de l'action, qui font l'objet de deux groupes de travail distincts détaillés :

- **Groupe de travail 1 : Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

Cette thématique est traitée dans le cadre des réunions du 15 mars et du 23 mai 2019.

- **Groupe de travail 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap en rupture**

Cette deuxième thématique est traitée dans le cadre d'un deuxième groupe de travail, dont la première réunion a eu lieu le 7 mai 2019.

II. Contexte

Lors de la réunion de cadrage du 8 février, les problématiques suivantes ont été évoquées :

- La **transmission d'informations** entre acteurs de l'amont et de l'aval (EN, SPE, MDPH, et notamment les missions locales) car elle permet de connaître l'historique du jeune et permet d'avoir les informations complètes, sans que le jeune ait à les redonner, pour mieux adapter l'accompagnement. Pour autant, cette transmission est complexe, notamment pour les jeunes qui ont vécu des ruptures dans leurs parcours, ce qui représente un obstacle conséquent pour les professionnels de l'insertion professionnelle et de l'orientation (SPE et MDPH)
- La difficulté de repérer et orienter les jeunes en raison du **déni du jeune mais aussi de sa famille**, d'où l'importance d'impliquer/rendre acteur le jeune et sa famille dans la transition vers l'insertion professionnelle.
- La **mobilisation des entreprises**, comment les sensibiliser et les fédérer, comment permettre une bonne intégration et le maintien dans l'emploi des jeunes en adaptant le poste et la posture à avoir aux besoins et contraintes du jeune en situation de handicap. L'accompagnement du jeune à cette étape, à travers une médiation permanente, est primordial car il permet de prévenir la répétition potentielle d'échecs (y compris en PMSMP), qui pourrait décourager le jeune dans son parcours vers l'emploi en milieu ordinaire de travail.
- Une attention particulière à **certains types de handicap** (troubles cognitifs, déficiences intellectuelles, troubles du psychisme, troubles du neurodéveloppement et de l'autisme, ...),
- L'intérêt de **mutualiser les expertises** entre acteurs issus de milieux différents, notamment ceux de l'insertion professionnelle et du médicosocial. Cet enjeu est notamment illustré par le partenariat entre la mission locale de Fougères et LADAPT Grafic ; chaque professionnel a pu apprendre de l'expertise de l'autre (handicap, médicosocial, compensation, emploi, formation), ce qui permet de dispenser un accompagnement au plus près des besoins des personnes. Ceci fait écho à l'enjeu



stratégique pour l'ARS, de l'ouverture du secteur médico-social vers les projets concrets de mise en réseau et vers la transformation de l'offre médico-sociale.

- La **transformation de l'offre médicosociale** qui participe à la mise en réseau, la diffusion d'informations et d'initiatives (Ambition transformation 2019-2022)
- La prise en compte des **dispositifs existants** sur la région : prestations d'appui spécifiques de l'Agefiph; emploi accompagné; l'accompagnement à l'apprentissage mené par LADAPT (Grafic)

Monsieur Legrand, directeur de la mission locale de Fougères et représentant de l'ARML a souligné l'enjeu pour les jeunes en situation de handicap (principalement avec des troubles cognitifs ou psychiques), non accompagnés à la suite du parcours scolaire qui reviennent vers les missions locales après plusieurs années de latence. Il a également insisté sur l'augmentation du nombre des jeunes porteurs de handicap parmi les jeunes accueillis. Le nombre de jeunes avec des difficultés cognitives et psychiques est en augmentation (15- 20% au lieu de 5%) et on constate une rupture entre la fin de scolarité et l'insertion en emploi. Par ailleurs, il existe un manque de précision sur l'histoire de vie du jeune, le lien avec les structures qui ont suivi le jeune en amont est difficile.

Les attentes des partenaires participants à ces premières réunions sont à la hauteur des enjeux, à savoir :

La DIRECCTE : la mise en place des dispositifs ou expériences ayant pour but de coordonner les actions d'accompagnement des jeunes entre la formation initiale et l'insertion en emploi, afin d'éviter les ruptures de parcours. Encourager les partenariats entre l'Education nationale, le SPE et le secteur médico-social.

L'Agefiph : la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes vers l'alternance, en lien avec les référents handicap qui sont désormais obligatoires dans chaque CFA.

L'ARS : l'ouverture du secteur médico-social aux projets concrets de mise en réseau, valorisation des expériences positives, information, accompagnement et sécurisation des parcours des personnes handicapées dont les jeunes

L'Education Nationale : Travailler plus étroitement avec le SPE et le médico-social; professionnaliser les coordonnateurs des Ulis, les promouvoir comme coordonnateurs de parcours, créer des liens avec le monde professionnel et avec les professionnels de l'insertion.

L'ARML : travailler de façon plus étroite avec les partenaires (le SPE et le médico-social) et le plus tôt possible, notamment sur des publics spécifiques (psychique, cognitif) et **particulièrement sur les ruptures déjà existantes.** Idée d'un partenariat différencié avec les entreprises.

Le groupe de travail 2, dans lequel nous nous trouvons, vise à investiguer :

- L'opportunité d'un accompagnement à plusieurs pour croiser les expertises afin d'améliorer l'insertion professionnelle du jeune, notamment dans le souci d'adapter le poste bien en amont, y compris pour une PMSMP, en fonction des besoins des jeunes concernés. Parmi les pistes (ML) : mise en place de PMSMP différenciées de durée adaptée.
- La transmission d'informations
- L'obtention de la RQTH

Le groupe de travail est composé des partenaires suivants :

- Direccte
- Agefiph
- ARS
- Education nationale : rectorat
- L'ARML et un à 2 professionnels de missions locales
- Un représentant MDPH
- L'EPNAK (CRP),
- L'UNEA
- Pôle emploi
- Chéops et un représentant du réseau

III. Réflexion collective

La problématique traitée dans le cadre du groupe de travail du 7 mai est la suivante : **Comment améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap qui sont déjà en rupture** et qui reviennent vers les services publics de l'emploi (souvent les Missions locales) après plusieurs années sans accompagnement.

Les participants précisent leur rôle dans le suivi des jeunes en rupture :

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire accueille tous les décrocheurs, y compris les jeunes en situation de handicap mais c'est assez rare. Depuis quelque temps, la MLDS accueille surtout beaucoup de jeunes allophones, les jeunes étrangers qui ne parlent pas français. Par ailleurs la MLDS n'a pas de statistiques spécifiques portant sur le handicap. Lutter contre le décrochage scolaire fait partie du référentiel métier de tous les enseignants, y compris les coordonnateurs d'Ulis.

Si tous les enseignants peuvent solliciter la MLDS pour les jeunes ne trouvant pas d'issue à la fin de la scolarité, y compris les coordonnateurs d'Ulis, en réalité ces derniers font rarement appel à ce service. Ceci est en partie dû au fait que la MLDS ne travaille pas spécifiquement avec les jeunes handicapés et ne propose pas de dispositif spécifique.

Les **MDPH** sont confrontées régulièrement à la problématique des décrocheurs et ne trouvent pas de solution satisfaisante. Parmi les jeunes qui se présentent beaucoup relèvent du handicap psychique (qui peut se révéler vers 16-20 ans). Certains n'ont pas été accompagnés dans le système scolaire et ceux qui ont suivi une formation subissent une inadéquation entre cette formation et leur capacité à exercer le métier pour lequel ils ont été formés. Il existe un décalage entre, par exemple, un CAP obtenu et la réalité du marché de travail. Le médecin du travail est amené très rapidement à statuer sur une inaptitude.

La loi 2005 a permis au jeune de suivre le cursus complet en étant accompagné mais pour autant il ne peut pas s'insérer dans l'entreprise même s'il a son diplôme. On se retrouve avec les jeunes qui n'arrivent pas à trouver un emploi car leur situation de handicap n'est pas compatible avec le métier pour lequel ils ont été formés.

L'Epnak représente la réadaptation professionnelle en Bretagne. Le CRP accompagne les adultes en situation de handicap en reconversion professionnelle, après la perte d'un emploi.

Les **Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)** : c'est un mode de coordination des différents acteurs, Education nationale, SPE, piloté et animé par la région (SPRO). Les bases de l'EN, des ML et des CFA sont croisées au national pour permettre de repérer ceux qui ne sont plus scolarisés. Il en sort une liste des jeunes présumés décrocheurs, sortis du système scolaire sans diplôme ni certification qu'il faut étudier cas par cas. Au final, il ne reste que quelques jeunes à qui on propose un accompagnement. En Bretagne il existe 17 plateformes.

Les problématiques suivantes sont relevées en séance :

- Les jeunes décrocheurs porteurs de handicap n'ont pas tous de reconnaissance administrative. Les difficultés constatées par les conseillers font penser au handicap alors que le jeune n'est pas issu d'Ulis et n'a jamais été accompagné.
- En amont de la sortie du système scolaire l'information des jeunes est plutôt bonne mais certains ne souhaitent pas entendre parler de l'accompagnement. Et même quand on les contacte plus tard, car ils sortent sur les listes de suivi à un an par l'EN, ils ne répondent pas et il ne se passe plus rien. Au bout d'un an, ces jeunes ne sont plus suivis par l'éducation nationale.
- il existe une rupture entre l'enfance et l'adulte au niveau institutionnel, relève la MDPH. Aujourd'hui, pour pallier à certaines situations, les professionnels de 2 pôles se retrouvent et tentent de trouver des solutions à des demandes complexes (par exemple une orientation scolaire adaptée et une RQTH car il y a des stages).
- Les professionnels auraient besoin d'un accompagnement sur la connaissance du handicap
- La difficulté de mobiliser les entreprises pour les stages
- Il est difficile d'évaluer le nombre de jeunes concernés par la rupture effective. La transmission d'information entre partenaires n'est pas toujours possible et les équipes ont du mal à savoir parfois si le jeune est reconnu porteur du handicap.

Les participants donnent en exemple quelques actions ou dispositifs existants :

- Quand les jeunes sont pris en charge par la MLDS les résultats sont le plus souvent positifs. Cependant, peu de jeunes porteurs de handicap sont pris en charge dans ce cadre là.
- La PSAD est une des solutions mais il n'existe pas de suivi de public handicapé en particulier. Elle permet d'identifier les jeunes sortis du système scolaire et qui sont sans accompagnement. Elle associe plusieurs partenaires.

- Les échanges informels, au cas par cas, entre la MLDS et la ML, entre la MDPH et la ML
- Exemple d'une réflexion sur une action menée dans le Finistère conjointement avec l'ARS et la Direccte pour venir en aide à ces jeunes en rupture, avec le concours de l'association Le Championnet, dans le cadre de CPOM. L'expérience n'a pas été menée jusqu'au bout mais constitue une piste à poursuivre à envisager, surtout qu'il y avait une ambition d'ouvrir aux Missions locales et autres partenaires.
- Le dispositif PAVA (Prestation d'Accompagnement vers l'Alternance) existant dans une autre région et qui a son équivalent en Bretagne avec le dispositif Grafic (Ladapt). A ce propos, il est nécessaire de chercher une alternative à ce dispositif qui ne prendra plus de jeunes à partir de la fin d'année (l'apprentissage ne relève plus de la Région).¹
- Une solution locale à la MDPH29 qui consiste à faire travailler ensemble, sur des situations ponctuelles, les pôles scolarité et insertion, quand un jeune demande une orientation scolaire adaptée et en même temps une RQTH (car il y a un stage en entreprise).

Sur le volet **entreprise**, les participants s'accordent pour dire qu'on est sur une notion d'expérience professionnelle, sur le principe de la découverte et sur l'apprentissage des codes du travail (s'accoutumer au collectif, respecter le planning, ...).

Pour ceux qui sont en rupture, l'un des outils pourrait être l'IAE et dans ce cas il faudrait travailler avec les têtes de réseau mais, à terme, l'objectif est d'emmener les jeunes vers le milieu ordinaire. De même, le CDD Tremplin (en Entreprise Adaptée) est une nouvelle piste intéressante qui porte le salarié vers l'entreprise classique (des partenariats ont été engagés avec les Ulis avec les stages de découverte, exemple de Bretagne Ateliers).

Pour fidéliser les entreprises, le travail avec les branches professionnelles et un partenariat entre l'EN et le secteur médico-social est une piste à envisager. L'Agefiph propose des outils d'accompagnement (les PAS) qui peuvent être actionnés par le référent de parcours.

Il semble important également de travailler avec les entreprises locales, pour éviter les problématiques de mobilité.

¹ Ce dispositif a été présenté par la coordination en réunion de cadrage du 8 février 2019



Concernant l'accompagnement sur la **connaissance du handicap**, plusieurs partenaires proposent déjà des formations qu'il s'agirait peut être de décloisonner et ouvrir aux autres afin de partager la même vision du handicap :

- L'Agefiph propose des actions dans le cadre du plan de professionnalisation au SPE, aux Opco, aux CFA et à d'autres publics sur dérogation
- L'EN propose des conférences mensuelles sur le handicap ouvertes uniquement au personnel de l'EN. La question d'ouverture aux Missions locales ou, plus largement au SPE, pourrait être posée.
- Chéops réfléchit, au national, sur l'ouverture de leurs formations à l'extérieur²

² Après vérification auprès de Chéops : Les formations de Handiformation sont ouvertes aux personnes extérieures au réseau des Organismes de placement spécialisés Cap Emploi

IV. Propositions de solutions

Quelques propositions émergent en séance :

- Pour l'éducation nationale, l'idée de création d'une équipe mobile d'intervention (composée de plusieurs professionnels de l'Education nationale, du SPE, du médico-social, ...) qui pourrait traiter de façon agile des cas spécifiques
- Un double accompagnement, pour jouer sur la motivation
- Proposer un dispositif qui ferait le lien entre l'éducatif et l'insertion professionnelle. Avec un accompagnement à l'apprentissage, proche du terrain, un temps d'action de 6 mois voire plus et un emploi de temps permettant au jeune de rejoindre un parcours d'insertion.
- Mettre en place des attestations de compétences, compétences transverses et transposables, donner la possibilité de mettre en avant son employabilité (60 CAP sont prêts en attestation des compétences)
- Créer le poste de coordonnateur de parcours (la question de financement serait alors posée)
- Faire le lien entre la MLDS et les MDPH si présomption du handicap
- Mener une expérience avec la mise en place d'une passerelle pour les jeunes en rupture avec le concours de la Direccte, de l'ARS, de la MDPH et de l'association médico-sociale le Championnet (Association de solidarité et d'action sociale au service de la jeunesse et de l'éducation)³ dans le Finistère
- Mettre en place un dispositif (une modalité d'interaction) associant les partenaires autour de la prépa apprentissage (EN, médico-social, CRP, branches professionnelles, CFA et entreprises)
- Mettre en relation l'EN, le SPE et les MDPH

³ Cette proposition, évoquée en séance par la MDPH29 et complétée suite à un échange téléphonique, fait écho à une action initiée en 2018 dans le Finistère par les partenaires cités ci-dessus. Il s'agirait de réactiver le projet qui n'a pas abouti en 2018.

L'association Championnet propose un accompagnement vers l'emploi ou une aide pour favoriser l'insertion en milieu ordinaire



L'EPNAK propose de constituer un sous groupe qui se réunira en intersession, avec, comme participants l'EN et le CRP, en présence de la coordination. Le but de cette réunion est d'échanger sur les possibilités d'expérimentation partenariale pour résoudre les cas de rupture après la sortie des Ulis.

La prochaine réunion se tiendra le 5 juillet 2019. L'EPNAK proposera une date pour une réunion en intersession.